



Dégâts suite à une mise aux normes électrique

Par Dgesss

Bonjour

Suite à un passage du service hygiène et salubrité un arrêté a été déposé et ma propriétaire est tenue de remettre aux normes toute l'électricité de mon appartement.

Ces travaux provoquent beaucoup de dégâts aux niveaux des peintures (certaines assez récentes) et des murs.

Une fois toute cette installation terminée mon appartement sera défiguré.. suis je en droit de demander à ma propriétaire de refaire les peintures à ses frais ?

Par avance merci

Par yapasdequoi

Bonjour,

Oui vous pouvez demander la remise en état suite aux travaux d'électricité.

Avez-vous au moins fait constater l'état avant travaux ?

Par Dgesss

Merci pour votre réponse

Non je n'ai pas fait constater l'état avant travaux mais on voit bien que c'est dû à la nouvelle installation électrique.

Il faudrait être de mauvaise foi pour le nier mais bon...

Par yapasdequoi

Vous pouvez déjà commencer par demander au bailleur s'il a bien prévu la remise en état après travaux...

Ensuite s'il ne fait rien, il faudra envisager une procédure :

- courrier RAR de mise en demeure
- commission de conciliation
- tribunal

Consultez aussi votre ADIL.

Par Dgesss

Ok je vois avec elle

Merci beaucoup pour vos réponses et votre réactivité.

Par yapasdequoi

Avec plaisir.

Bon courage.

Et surtout ne lâchez rien.

Si le bailleur a été forcé de refaire l'électricité il va sans doute trainer des pieds pour le reste...